

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 47.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : demande
de subventions
auprès de la Région
Poitou-Charentes**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 47.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA
REGION POITOU-CHARENTES**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation de projets locaux et régionaux d'œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique ou d'œuvres nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée. Ainsi, à l'occasion du Festival « Spiderland », La Nef contribue au rayonnement des musiques actuelles et à la synergie des esthétiques (images et musiques).

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le conseil régional a défini et mis en place un plan « Musiques Actuelles » développant les pratiques et lieux de répétitions, structurant la diffusion et la transmission, et soutenant l'emploi.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs traités dans le cadre du plan régional,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Région Poitou Charentes une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'activité de « La Nef » en 2015 et une subvention de 40 000 € pour l'organisation du Festival « Spiderland » en mai 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2015

Affiché le :

09 avril 2015